

Montréal, le 11 juin 2009

Par courriel et par télécopieur

Me Annie Gariépy
Avocate
8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1N1

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre du RNCREQ et de UC l'avisant du caractère incomplet de leur preuve et du dépôt prochain d'une version amendée du rapport d'expertise.

La Régie accepte les motifs invoqués et demande à ces intervenants de préciser la date à laquelle ils estiment être en mesure de transmettre la version amendée du rapport.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/mdl

c.c. Tous les participants